

**Réponse de l'ordonnateur aux observations définitives en application de l'article
L. 241 - 11 du code des juridictions financières :**

- M. André VEZINHET, président du conseil général en date du 27 juin 2007

République
Française



Le Président
Député de l'Hérault

Montpellier, le **25 JUIN 2007**

Monsieur Guy Piolé
Président de la chambre régionale des comptes
Chambre régionale des comptes
500 avenue des Etas du Langudoc
34064 MONTPELLIER cedex 2

AV/PM/Pôle des moyens
Téléphone : 04.67.67.67.59

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 30 mai 2007, vous m'avez transmis la version confidentielle du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 1998 et suivants.

Comme me le permettent les articles L.241-11, R.241-17 et R.241-18 du code des juridictions financières, je vous transmets ma réponse à ce rapport.

Dès notification de l'ensemble par la Chambre régionale des comptes, j'inscrirai le rapport ainsi complété à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée, soit le 16 juillet, soit le 24 septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

André Vezinhet
Député de l'Hérault

L'HÉRAULT ACCUEILLE
LA COUPE DU MONDE
DE RUGBY 2007



Réponse du président du conseil général de l'Hérault
au rapport confidentiel d'observations définitives du 30 mai 2007.

Dans le cadre de la procédure contradictoire qui préside l'établissement du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur les comptes 1998 à 2004 du département, je me plais à souligner l'importance des appréciations convergentes que nos deux institutions peuvent porter sur la gestion publique départementale dans cette période.

I/ Appréciations sur la situation financière du département

1) Parmi les 32 départements urbains, l'Hérault est au 30^{ème} rang pour le potentiel financier par habitant, et au 2^{ème} rang pour le nombre d'allocataires du RMI (rapport CRC page 3).

L'Hérault a en outre des bases de taxe professionnelle inférieures de 33 % à la moyenne nationale (rapport CRC page 9).

Or le rapport de la Chambre régionale des comptes relève encore (page 12) que les dotations de l'Etat, y compris dotation de péréquation ne compensent nullement le fait que l'Hérault soit fiscalement plus pauvre et socialement plus défavorisé : les dotations d'Etat représentant 210 € par habitant dans l'Hérault et 220 € par habitant pour la moyenne des départements de la strate.

2) Cette faible richesse et ces fortes charges obligatoires conditionnent les choix budgétaires du département.

Il en résulte en particulier des taux d'imposition supérieurs d'un quart, dans l'Hérault, à la moyenne de la strate démographique concernée (rapport CRC page 5).

Il est dommage pour la complétude de l'analyse que le rapport de la Chambre régionale des comptes par ailleurs très étoffé omette deux éléments d'appréciation essentiels

- D'une part que l'Hérault a, dans cette période 1998-2004 beaucoup moins augmenté sa pression fiscale que la moyenne comme en témoigne l'évolution de son ratio de mobilisation du potentiel fiscal : 1,47 en 2002 ; 1,42 en 2003 ; 1,40 en 2004 ; 1,38 en 2005.
- D'autre part, que compte tenu des abattements (à la base pour les résidences principales ; et pour charge de famille au taux maximum) la contribution à la TH de l'Hérault s'avère beaucoup plus faible (de 24 %) que celle du département dont le taux est pourtant inférieur de 7 %. Cette démonstration factuelle n'a pas été reprise dans le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

3) Le rapport de la Chambre régionale des comptes note ensuite que le département a fait passer sa dette de 282 M€ en 1998 à 125 M€ en 2004 (page 2).

Il est utile d'ajouter que cette maîtrise de l'endettement perpétuée en 2005 et 2006 (l'encours au 31.12.2006 est de 110 M€) a contribué à la maîtrise des grands équilibres financiers dont le rapport (page 14) souligne la qualité, malgré une forte hausse des dépenses sociales obligatoires et des dépenses de personnel.

4) Comme l'indique le rapport de la Chambre régionale des comptes (page 15) malgré une situation financière présente très saine, nous avons pour l'avenir deux grands sujets de préoccupation :

- Le transfert de compétences. Nous avons constaté à partir des éléments établis par le comptable public, fonctionnaire d'Etat, que par exemple le transfert du RMI s'était traduit par un déficit croissant :
 - 6,02 M€ en 2004 compensés par 5,9 M€ reçus fin 2005
 - 13,5 M€ en 2005 compensés par 8,6 M€ reçus en 2007
 - 17 M€ en 2006 non compensés à ce jour
- Les droits de mutation. Nous constatons que le dynamisme démographique et économique héraultais qui a favorisé l'évolution très forte de cette recette depuis 10 ans est aujourd'hui très affecté par le tassement national du marché de l'immobilier.

II/ Appréciations sur la politique départementale de lutte contre la dépendance des personnes âgées

Le rapport de la Chambre régionale des comptes étudie les conséquences sur les comptes du département de la mise en œuvre de la loi du 20 juillet 2001 et de l'évolution démographique de la tranche d'âge des plus de 75 ans en particulier.

Ce rapport formule trois remarques principales :

- Tout d'abord, il met en exergue les moyens en personnel mobilisés pour la mise en œuvre de cette politique. Il était indispensable de rapprocher l'évolution de ces moyens (+80 % en 6 ans dont une partie en simple redéploiement de personnels existants de l'aide médicale) de l'évolution du nombre de bénéficiaires à l'occasion du passage de la prestation spécifique dépendance à l'APA (+531 %) (page 18 du rapport).
- Le rapport s'interroge ensuite sur la pertinence de l'octroi de l'APA forfaitaire plutôt que de l'APA d'urgence. Seule la deuxième est versée à titre d'avance et donc récupérable. Le département a indiqué qu'il s'était conformé aux textes, l'APA d'urgence étant réservée à des situations (précises), comme la sortie d'hospitalisation, attestées par un ordre médical (pages 19-21 du rapport).
- Le rapport examine enfin les moyens de contrôle notamment à l'occasion de la classification initiale dans la grille AGGIR (rapport pages 21-23). Même si le département a le sentiment, après le calage initial, d'avoir exercé le contrôle nécessaire, nous reconnaissons que l'importance des sommes en jeu justifie une vigilance et une amélioration permanente, si possible, de nos méthodes de classification puis de contrôle d'effectivité.

S'il est exact que l'Hérault paie 102 € par habitant pour l'APA en 2005 quand la moyenne des départements en paie 58, par contre le plan moyen d'aide dans chaque GIR est inférieur au montant moyen national. Par ailleurs, la participation de l'Etat, est passée de 50 % à l'origine à 28 % aujourd'hui. La charge pour le contribuable héraultais est donc considérable.

III/ Appréciations du rapport de la CRC sur la gestion des organismes associés

Le rapport de la Chambre régionale des comptes (p. 28 à 30) pointe les efforts faits par la collectivité depuis sa lettre d'observations définitives du 14 septembre 1995.

Les observations actuelles constituent pour nous un encouragement et une reconnaissance des efforts de rationalisation accomplis à la fois pour diminuer les risques juridiques et les risques financiers :

- Passage de 15 à 7 du nombre d'associations périphériques,
- Passage de 8 à une SEM,
- Liquidation des 2 syndicats mixtes qui avaient fait l'objet de critiques de la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 1995 (Ceremher et Symocaf),

Enfin les finances des organismes satellites restants ont été "assainies".

IV/ Appréciations sur la ZAC de Saint Aunès

La chambre régionale des comptes continue dans son rapport définitif à affirmer que l'importance du stock des terrains restant à commercialiser constitue un risque à moyen terme par le département.

Comme nous l'avons indiqué dans notre réponse le bilan de la ZAC, dont toutes les écritures comptables n'ont pas encore été passées, pourrait être équilibré dès fin 2008.

Depuis notre réponse de janvier 2007, la CDEC a autorisé la commercialisation de 8 000 m² supplémentaires aux entreprises Leroy Merlin et Altarea, soit une recette de 6 M€.

La commercialisation de la ZAC de Saint Aunès à l'origine aléatoire, s'avère être une très bonne opération économique et une opération financière plus qu'équilibrée.